

Comité de lecture

Le comité de lecture, au sens actuel, est une assemblée d'experts qui se réunissent pour lire des pièces de théâtre (sous forme de manuscrits le plus souvent) afin de déceler les meilleures (selon des critères variant en fonction de la composition et du statut desdits comités) avant de les proposer, avec plus ou moins de chances de succès, soit à la publication, soit à la réalisation scénique.

Au XVII^e siècle, il s'agit plutôt de comités d'audition, les écrivains (Molière et surtout [Racine](#)) jugeant utile de lire leurs œuvres, souvent encore inachevées, devant une assemblée d'amis ou de gens du monde considérés comme qualifiés à la fois pour donner leur avis et pour faire de la publicité : Racine, versé dans l'art de la déclamation, fit plusieurs lectures d'*Andromaque* devant Henriette d'Angleterre, belle-sœur de Louis XIV et, dans l'épître dédicatoire de sa pièce, il fait comme si elle était pour quelque chose dans la réalisation de son œuvre : « On savait que votre Altesse Royale avait daigné prendre soin de la conduite de ma tragédie. On savait que vous m'aviez prêté quelques-unes de vos lumières, pour y ajouter de nouveaux ornements ». Il faut dire qu'Henriette d'Angleterre passait pour « l'arbitre de tout ce qui se fait d'agréable » à la Cour. C'est peut-être elle qui avait suggéré à Molière de transformer son indésirable *Tartuffe* en *Imposteur* en 1667. De toute façon la part d'intervention de ceux qu'on pourrait plutôt nommer « conseils » reste mince.

À partir du moment où se multiplient les lieux de spectacles (salons ou théâtres) au XVIII^e siècle, on trouve traces d'« assemblées de lecture » (telles qu'on les désignait avant que la Révolution française ne popularise le terme de « comité »), notamment à la [Comédie-Française](#). Les comédiens français, réunis en corps, agissent en instance de décision, déclarée comme telle, pour accepter ou refuser des pièces : ils peuvent exiger des coupes ou des modifications, demander un allongement de rôle pour la satisfaction de tel ou tel comédien(-ienne). Ailleurs qu'au Français, les assemblées de lecture se réunissent pour entendre un auteur ou un comédien chevronné lire une pièce. Dumas père ou [Hugo](#) improvisaient devant elles, dit-on, la suite de leurs œuvres. Les assemblées ont alors la triple tâche de proposer un répertoire, d'exclure et, parfois, de censurer, sans empiéter sur la libre décision des directeurs de théâtres, maîtres tout-puissants de leurs programmes, à cette époque.

Le début du XX^e siècle voit se multiplier les troupes, et donc le besoin de pièces à jouer. Antoine, [Baty](#), Juvet ainsi que le Gymnase, le Vaudeville, les Variétés... promeuvent des comités de lecture. La Bibliothèque nationale conserve une partie des pièces adressées à Antoine au Théâtre Libre, au Théâtre Antoine puis à l'[Odéon](#), ainsi que certaines fiches de lecture. L'abondance des comités à la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle n'a rien d'étonnant : elle correspond à la vitalité de la vie théâtrale ; est étonnant, en revanche, leur mise en sommeil en France après 1968 jusqu'aux années 1980, du fait de l'éclipse que connaît le théâtre de texte et son édition. À partir des années 1990, avec le renouveau des écritures dramatiques et l'émergence d'une nouvelle génération d'auteurs en Europe comme au Québec et en Amérique latine, les comités fleurissent. En France, notamment, tant dans les Centres dramatiques qu'auprès des compagnies, grâce à la politique volontariste du ministère de la Culture en faveur des auteurs (lequel ministère possède sa propre structure sous forme de Comité d'aide à la création). Leur finalité n'est plus uniquement de fournir aux acteurs des pièces à jouer, mais d'attribuer bourses et prix aux écrivains de théâtre ; de découvrir et former de jeunes auteurs, en leur proposant des ateliers dramaturgiques (comme au Royal Court à Londres) ou encore de faire découvrir les nouvelles écritures théâtrales à un plus grand nombre, en organisant des lectures publiques, voire des cercles de lecture en milieu scolaire et même en prison. Des actions culturelles de ce genre sont menées en France par des théâtres (la Comédie de Saint-Étienne, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre du Rond-Point, [Théâtre Ouvert](#), le Théâtre national de Toulouse, la Comédie de Reims) ou par des associations comme ANETH à Paris, le Troisième Bureau à Grenoble... Des réseaux internationaux s'activent pour la circulation des pièces et leur traduction : par exemple l'Union des théâtres de l'Europe, la Convention européenne du théâtre, le British Council, le Goethe Institut et les Centres culturels français à l'étranger. C'est le cas aussi de certains festivals en Europe, en Russie, au Canada, en Amérique latine...

Il est impossible de dénombrer exactement ces comités et cercles de lecture : sont recensés, en France, en 2006, près de cinquante comités, commissions et jurys de professionnels chargés de lire du théâtre.

Rédacteur(s)

[M. DAVIDOVICI](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Période(s) : 17ème siècle 18ème siècle 19ème siècle 20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Molière Racine (J.) Andromaque Dumas (A.) Hugo (V.) Antoine (A.) Baty (G.) Jouvet (L.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-comite-de-lecture>